

Prestation canadienne d'intervention d'urgence (PCU)

SE PRÉPARER À S'INSCRIRE à « Mondossier »

Pour demander la nouvelle Prestation canadienne d'intervention d'urgence en avril (la date cible est le 6 avril), vous aurez besoin d'un « Mondossier » auprès de l'Agence du revenu du Canada.

Avant de demander la prestation du PCU :

1. Si vous avez déjà un compte Mondossier (pour l'impôt sur le revenu, etc.), vérifiez que vos renseignements sont à jour.
2. Si vous **n'avez PAS** de compte Mondossier et que vous devez vous inscrire pour la première fois :

- Cherchez le « Registre Mondossier de l'ARC » ou allez directement à :

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/services-electroniques/services-electroniques-particuliers/dossier-particuliers.html>

- Passer en revue les étapes de configuration de Mondossier
- Ils vous enverront un code de sécurité de l'ARC pour que vous puissiez utiliser Mondossier. Il faut normalement de une à deux semaines pour vous l'envoyer.
- **Si vous ne voulez pas attendre**, composez le 1-800-959-7383 de l'ARC pour que le code de sécurité vous soit envoyé immédiatement par courriel ou par téléphone.
- Restez en ligne jusqu'à ce que vous puissiez choisir « Mondossier »
- Choisissez ensuite « Recevoir le code de sécurité par courriel ».
- Lorsque l'agent répond, être prêt à répondre les renseignements de l'évaluation fiscale pour les deux dernières années dont vous aurez besoin pour répondre à leurs questions de sécurité. La façon la plus simple est d'utiliser le résumé de deux pages que l'ARC vous a envoyé avec les totaux pour chaque année.
- **Remarque** : Si vous utilisez les services bancaires en ligne, vous avez le choix de configurer Mondossier en sélectionnant l'option « partenaire de connexion » et en utilisant votre identifiant bancaire. (ID). Pour en savoir plus :

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/services-electroniques/services-ouverture-session-arc/aide-faq-partenaires-connexion.html>